Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 235

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: J.V.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aussi la Commission, la suivant partiellement sur ce terrain, a-t-elle décidé de charger le Secrétariat et le B. I. T. de poursuivre leur enquête, en collaboration avec les associations bénévoles, pour pouvoir se rendre compte de l'influence des allocations familiales sur le taux de la mortalité infantile.

. . . . . .

La Commission contre la Traite, elle, avait forcément un champ d'activité plus limité, non seulement par le but de son programme d'action, mais aussi parce qu'ayant déjà fonctionné depuis quatre ans, elle est arrivée à mieux circonscrire ses possibilités de travail. C'est sans doute une des raisons pour laquelle ses séances nous ont semblé plus intéressantes, — l'autre cause essentielle de cet intérêt étant la lutte qui se livre, et dont il devient passionnant de suivre les étapes, année après année, dans ce cadre paisible et entre ces personnalités courtoises, entre réglementaristes et abolitionnistes. Les lecteurs du *Mouvement* ont été chaque année mis au courant des péripéties de cette lutte, commencée dès la Conférence de 1921, quand le président de la Fédération abolitionniste internationale avait démontré le rapport étroit entre la traite et la prostitution réglementée, et établi que vouloir lutter contre la première en conservant la seconde était se condamner d'emblée à l'impuissance. Depuis lors, à chaque session de la Commission, on a vu réapparaître le problème, sous une forme ou sous une autre: proposition Sokal, décision d'enquête auprès des gouvernements sur les résultats obtenus par la suppression des maisons patentées, réponses probantes à cette enquête, et l'an dernier enfin, décision du gouvernement français, l'un des soutiens les plus fermes de la réglementation, d'adopter la proposition Sokal, c'est-à-dire de n'autoriser la présence dans les maisons de tolérance que de ressortissantes du pays. Cette année, de nouvelles réponses à l'enquête sont parvenues: celles de la Nouvelle-Zélande, qui ne connaît pas et n'a jamais connu les maisons de tolérance; celle de la Norvège, qui les a abolies vers 1890; celle de l'Autriche, qui les a supprimées à Vienne en 1921; celle de la Ville libre de Dantzig, qui les ignore; et enfin la réponse *officielle* du Japon, pays encore réglementariste, mais représenté à la Commission par l'abolitionniste convaincu qu'est M. Sigimura. L'enquête continue et devra aboutir à un rapport objectif préparé par le Secrétariat.

Mais, dès l'an dernier, l'application par certains pays, par la France notamment, dès le 15 juin 1925, du système Sokal, avait posé un problème très important: que deviennent les prostituées étrangères expulsées? Ce problème a dominé cette année les débats de la Commission, qui a d'abord voté les résolutions proposées par Mmes Avril de Sainte-Croix et Estrid Heim, déléguée gouvernementale danoise, insistant sur l'aide que peuvent apporter à ces malheureuses, errant d'une frontière à l'autre, les Associations charitables, et demandant pour ces dernières, dont une liste devra être dressée, l'appui des gouvernements. Puis la Commission a tenu à souligner le fait que l'expulsion d'une prostituée étrangère n'est pas une solution du problème social, loin de là! et plusieurs orateurs ont critiqué cette manière de procéder, aussi inhumaine envers la femme qui en est l'objet que contraire à l'esprit de collaboration entre États qui est à la base du travail de la S. d. N.: aussi, après une intéressante discussion, a-t-il été décidé de mettre à l'étude dans toute son ampleur ce problème si complexe à tous les points de vue juridique, politique, humanitaire et social, et M. Posner, délégué gouvernemental polonais, a-t-il été chargé de préparer un rapport en s'appuyant sur une documentation détaillée à fournir par les gouvernements. Ceci est extrêmement intéressant et continue à aiguiller les travaux de la Commission dans la voie de l'abolition de la prostitution réglementée, abolition à laquelle l'opposition des représentants mandatés de certains gouvernements faiblit d'année en année.

Il y eut pourtant une alerte parmi les abolitionnistes, lorsque vint en discussion le sujet, mis à l'étude l'an dernier, des rapports de l'alcoolisme avec la traite. Le Bureau international contre l'alcoolisme, qui siège à Lausanne, avait préparé un rapport très intéressant et objectif, établissant qu'il y a interdépendance entre la prostitution et l'alcoolisme, cela non seulement par la vente d'alcool dans les maisons de tolérance, mais aussi par l'institution scandaleuse que les Allemands appellent « Animierkneipe », et que l'on a désignée parfois en français du terme tristement expressif d'« allumeuse ». Très frappé par les conclusions de ce rapport, M. Carton de Wiart, délégué officiel du gouvernement belge et l'un des actifs protagonistes de la lutte antialcoolique dans son pays, proposa à la Commission le texte d'une résolution recommandant l'interdiction de la vente d'alcool sous toutes ses formes dans les maisons de tolérance. Intention excellente, certes; mais, au moment où la Commission se trouve, de par la force logique des choses, de plus en plus aiguillée dans les voies de l'abolitionnisme, ne risquait-il pas d'y avoir là un recul dangereux, en lui faisant reconnaître et sanctionner en quelque sorte la maison de tolérance?... C'est ce que ressentirent très vivement une partie des abolitionnistes présentes, dont Mme Avril exprima de façon éloquente l'opinion, en s'écriant que l'on supprime le cloaque, mais qu'on ne l'assainit pas. Il est vrai que d'autres abolitionnistes parmi les assistantes furent d'opinion contraire, estimant que l'interdiction de la vente d'alcool serait un coup mortel porté aux maisons, dont la triste clientèle ne peut se passer du coup de fouet de cet excitant... Oui, mais le principe de l'abolitionnisme serait atteint, et si nous abandonnons les principes, sur quoi donc nous guider?...

Nous aimerions pouvoir signaler encore ici bien des décisions de la Commission, relatives notamment à l'emploi des femmes dans la police, au sujet duquel M. Posner a donné des détails bien intéressants sur les agentes de police en Pologne, alors que le scepticisme de M. Carton de Wiart prouvait qu'en Belgique cette idée a encore du chemin à faire avant d'être réalisée; sur la lutte contre les publications obscènes, qui a été mise à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission; sur la grosse question de l'émigration dans ses rapports avec la traite; sur l'organisation toujours plus coordonnée de la lutte contre la traite, etc., etc. Inutile de dire que le rapport, si documenté et si clair de la Secrétaire générale, Dame Rachel Crowdy, a été adopté à l'unanimité — comme l'avait été d'ailleurs son rapport présenté à la Commission sur la protection de l'enfance. On se rend compte, en lisant ces documents, de la somme de persévérance nécessaire pour obtenir des gouvernements les renseignements désirés, leur rappeler patiemment, année après année, la nécessité, s'ils ne veulent pas entraver complètement l'action de la Commission, de répondre aux questions qui leur sont posées, de ratifier les conventions signées par leurs représentants; et l'on a ainsi la mesure de l'influence bienfaisante de la S. d. N. en pareille matière, qui, tout doucement, amène les récalcitrants et les négligents à collaborer à l'œuvre commune. Nous sommes persuadée, par exemple, que la Suisse, que des difficultés d'ordre juridique (absence d'une législation pénale fédérale) avaient jusqu'à présent tenue écartée de la ratification des précédentes Conventions contre la traite, n'aurait jamais trouvé le moyen de faire ratifier par la loi fédérale de juin 1925, la Convention de 1921 si nous n'avions fini par éprouver certaine gêne et certaine honte à nous faire rappeler ainsi doucement, mais régulièrement à l'ordre. Cette action de la S. d. N. en matière sociale et humanitaire est inappréciable, si elle est moins connue que son action en matière politique, et elle constitue un des motifs essentiels pour nous, femmes, à soutenir de tout notre effort moral l'organisme de Genève.

J. Gueybaud.

Notre Bibliothèque

Suz. Robert-Schreiber: *La question des enfants assistés.* 1 broch. éditée par l'Union française pour le Suffrage. Paris, rue Scheffer, no 53.

Voici un rapport aussi complet qu'on peut le désirer sur la situation légale et morale des enfants confiés à l'Assistance publique française, question intéressante et humanitaire à laquelle toute femme doit vouer son attention.

La situation des enfants assistés, soit élevés par une mère indigente, soit placés en nourrice, les soins et la nourriture qu'ils reçoivent, le travail qu'on leur fait faire dès qu'ils en ont l'âge, l'inspection officielle, généralement peu fréquente et peu efficace, voilà autant de points développés par l'auteur avec une sobriété qui n'exclut pas l'émotion sympathique. Après un examen sérieux de la loi française sur le service des enfants assistés et sur son application, l'auteur émet des vœux, tel que le relèvement du prix de la pension payée pour un enfant secouru, de manière à inciter les parents à conserver l'enfant et à restreindre ainsi le nombre des abandons, ou

bien la création de refuges maternels, ou encore la multiplication des centres d'élevage, ou la surveillance et l'inspection plus sérieuses des enfants placés en nourrice ou en apprentissage, et finalement l'institution du marrainage, c'est-à-dire le concours bénévole de marraines des petits abandonnés qui prêteraient une aide précieuse à l'Assistance publique. — Bref, brochure intéressante à lire. J. V.

J. Ballet: *Mon livre rouge* (réédité en 1925), *Mon livre bleu* (1920), *Mon livre vert* (1921), volumes adoptés par les Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. Librairie Payot, Lausanne et Genève.

« Chère madame Ballet, j'ai fini le livre rouge, j'ai commencé le livre bleu, quand tu vas envoyer le livre vert? *Signé:* Charlot. » Quels sont les livres que réclame si gentiment le petit écolier? . . .

La maman n'étant pas toujours une pédagogue, il faut lui faciliter le travail d'enseignement de ses petits enfants, et ces trois bouquins charmants lui offrent toutes sortes de ressources. Tout en piochant son vocabulaire, l'enfant a les textes calligraphiés entre des lignes tels qu'il devra les reproduire sur son cahier, et il apprendra à écrire en même temps qu'à lire. De nombreux dessins, très joliment faits et assez simples pour être copiés ou décalqués, accompagnent les textes ingénieux. Chaque voyelle est dûment plus compliquée. Les détails sont bien combinés pour fixer le son escortée des consonnes à tour de rôle, afin de mettre sous les yeux des petits toutes les combinaisons de lettres, des plus simples aux et l'écriture par les gravures et par les répétitions du vocabulaire, toujours accompagnées de gravures correspondantes, et l'élève passe d'un livre à l'autre, arrive au deuxième avec des caractères imprimés, et aborde avec le troisième les grosses difficultés de sa jeune vie, l'étude des majuscules, l'apprentissage de petites dictées, de minuscules compositions, les règles grammaticales et les textes à apprendre par cœur.

En parcourant les trois jolis livres, je regrette de n'être plus à l'âge de cette Marie du bouquin rouge, dont la poupée est tombée par terre et qui dit « *O* » bien tristement. On devine que cet « *o* » bien triste n'est que le prétexte d'un défilé de « op, po, pot », etc. Que les mamans qui désirent enseigner sans douleur à leurs moutards la lecture et l'écriture, se procurent au plus vite les trois livres de Mme Ballet; elles en seront enchantées.

Voici trois billets conservés avec amour par leur destinataire et adressés à l'auteur par trois petits gosses d'une classe d'enfants anormaux de La Chaux-de-Fonds: « J'ai baucou le liv bleu ai le liv rouje mairsibaucou, numa. » — « J'aime le livre rouge, j'aimerai avoir le livre vère, aloys. » — « J'ai lu lé deu livre vou avé une bone idée de fair lé livre je me réjoui davoir le liv vair pour lire dan se livre madame balaie. » Signé Gottfried Abaiclen (Abegglen). J. V.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Réunion des déléguées au Congrès de Paris.

La composition de la délégation suisse au Congrès a subi quelques modifications du fait de la maladie de deux de ses membres: Mlles Camille Vidart (Genève) et T. Schaffner (Bâle), toutes deux malheureusement empêchées de participer au Congrès, et qui ont été remplacées par Mme Jacot (Bienne) et Mlle Strub (Interlaken). Les déléguées se sont réunies le 2 mai à Berne, sous la présidence de Mme Leuch, et en compagnie de quelques congressistes bernoises, pour examiner les objets les plus importants à l'ordre du jour du Congrès et décider en principe de l'attitude de la délégation suisse à leur égard. On a entendu ainsi successivement Mme Leuch, membre de la Commission internationale de la nationalité de la femme mariée, qui a brièvement indiqué les tendances du rapport sur ce sujet de Miss Macmillan; Mlle Gourd, secrétaire du Comité Exécutif International, qui a exposé les principales modifications demandées aux statuts soit par le Comité, soit par différnt pays, ces modifications touchant de façon très intéressante à la vie intérieure de l'Alliance Internationale; Mlle Bunzli (Saint-Gall), qui a analysé le rapport de Mme Schreiber-Krieger sur la législation concernant les enfants illégitimes. Puis Mme Vischer-Alioth (Bâle), en remplacement de Mlle Schaffner, a souligné les deux points de vue différents des deux écoles féministes concernant la législation protectrice du travail des femmes, et Mlle Gerhard (Bâle), en l'absence de M. Veillard, a montré toute l'importance pour les féministes de la question des allocations familiales, telle qu'elle est exposée dans le magistral rapport de Miss Rathbone, présidente de la Commission Internationale. Enfin, Mlle Schaetzel (Genève), a motivé de façon extrêmement intéressante les résolutions proposées par la Commission internationale de l'unité de morale. Cette séance a été de très grande utilité pour toutes celles qui y ont participé, en les mettant au courant de la façon dont se posent les problèmes qu'aura à discuter le Congrès. Une seconde réunion de la délégation suisse aura lieu le dimanche matin 30 mai, à la Sorbonne.

Nouvelles des Sections.

Neuchatel. — Le 1er avril, une banderole jaune se déployait, sur la place du Marché, portant en lettres violettes l'inscription: *A la Galette suffragiste*, et attirant les curieux à un étalage chargé de pâtisseries et de friandises. Une guirlande de pains d'épices symboliques: escargots sur lesquels se lisaient ces mots: *Démocratie neuchâteloise. Départ 1848, arrivée 1922...* entourait les biscuits, chocolats, sucres d'orge, tous dûment pourvus de leur devise suffragiste: le lièvre de Pâques au galop, c'est « l'idée court »; le caramel, bonbon très adoucissant, est recommandé « dans les cas d'antiféminisme aigu »; ces plaisanteries innocentes, et beaucoup d'autres, mirent la joie dans les cœurs, l'idée suffragiste aux quatre coins de la ville, et, dans notre escarcelle, la bonne « galette » nécessaire pour bénéficier du fonds Leslie. — Le 23 avril, Mlle Ginsberg, bibliothécaire à la Société des Nations, a fait à l'Aula de l'Université une conférence sur l'œuvre de la S. d. N., qui fut un modèle d'exposé lucide et complet. L'Association pour la S. d. N. et l'Union féministe pour le Suffrage se sont félicitées de s'être unies pour faire appel à Mlle Ginsberg, et d'avoir pu, grâce à sa compétence et à son talent oratoire, mettre à la fois en lumière leurs principes respectifs. E. P.

Vaud. — L'Association vaudoise a eu le plaisir d'enregistrer l'inscription d'un nouveau groupe, celui de Leysin. — Tout l'hiver les suffragistes de ce village, qui se rattachaient jusqu'à maintenant au groupe d'Aigle, travaillèrent à faire connaître autour d'elles le but de notre mouvement. Puis, à la suite d'une conférence de l'excellent propagandiste qu'est le Dr Muret, de Lausanne, les inscriptions affluèrent. Un comité fut constitué, sous la présidence de Mme Leuba, et ce nouveau « noyau » suffragiste, qui compte déjà une quarantaine de membres, demanda son inscription à notre Association cantonale, qui a donc maintenant 9 groupes. H. Z.

Où nous en sommes

Déficit d'abonnements sur l'an dernier au 15 mars		61
Désabonnements au 1er mai		15
		76
Nouveaux abonnements au 1er mai:		
Mme C. (Vallorbe	1 ab.	
Mme V. H. (Baugy)	1 ab.	
Mme R. M. (Baugy)	1 ab.	
Mme J. M. (Genève)	1 ab.	
Mlle L. P. (Genève)	1 ab.	
Mlle St. (Chevroux)	1 ab.	
Mme R. (Genève)	1 ab.	
Foyer de l'Abri (Rouen)	1 ab.	
Mlle L. A. (Genève)	1 ab.	
Mlle P. (Lausanne)	1 ab.	
Mlle M. V. (Vallorbe)	1 ab.	
Mlle M. M. (Genève)	1 ab.	
	Total:	12
	Déficit au 1er mai:	68

On le voit, la situation actuelle n'est pas réjouissante, et nous avons besoin de l'aide de tous nos fidèles propagandistes. C'est pourquoi nous sommes tout spécialement reconnaissantes de toute tentative faite pour nous procurer de nouveaux abonnés. Nous tenons des numéros de propagande gratuits à la disposition de tous ceux qui nous en demandent, et nous en envoyons nous-mêmes à toutes les adresses qui nous sont données.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables,** dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353.* — Cordial merci aux généreux donateurs.

Union des Femmes de Genève

22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

Mercredi 19 mai, à 16 h. 30: Assemblée générale.

1. Rapport du Comité. — 2. Election du Comité et de la Présidente. — 3. Rapport du Bureau de placement. — 4. Rapport sur les réunions de couture.

Les Foyers féminins en France

Causerie par Mlle Marie Butts, secrétaire du Bureau International d'Education.

Genève. — Imprimerie Paul Richter, rue Dr Alfred-Vincent, 10.